



La brève de Beauval

LE MOT DU MAIRE

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (gestion des eaux, milieu aquatique, prévention des inondations) la communauté de communes a missionné la chambre d'agriculture et SOMEA pour résoudre les problèmes d'inondation pour le bassin versant de la Gézaincourtoise.

La surface de ce bassin versant étudiée est de plus de 5000 hectares.

Le jeudi 10 février, la communauté de communes a invité les agriculteurs concernés par des aménagements nécessaires pour lutter contre les inondations. (Une bonne dizaine d'entre eux étaient présents sur une cinquantaine invitée).

Au cours de cette réunion la chambre d'agriculture a présenté l'étude complète réalisée. Cette étude concernait les volumes d'eaux à gérer pour une pluie décennale et la localisation du cheminement des eaux. Le territoire de Beauval représente à lui seul plus de 60% de la masse d'eau à traiter.

L'association SOMEA a quant à elle présenté les mesures à prendre, avec pour engagement, si toutes les mesures proposées étaient adoptées, 96% du risque d'inondation pour une pluie décennale résolu.

A l'issue de cette réunion, les agriculteurs ont pu prendre connaissance des ouvrages proposés (haies, noues fascines...) localisés sur un plan.

Dans un proche avenir, SOMEA va rencontrer chaque agriculteur concerné pour trouver une solution afin d'implanter ces ouvrages, parallèlement la partie administrative va continuer (dossier loi sur l'eau, demande de subventions auprès de l'agence de l'eau etc...). Dans le meilleur des cas ces ouvrages pourraient être implantés mi 2022.

Les ordures ménagères

Lors de la réunion du 19 février au syndicat du SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal du Ramassage et du Traitement des Ordures Ménagères), j'ai été informé d'une nouvelle organisation de la facturation du ramassage des ordures ménagères.

Pour organiser ce nouveau mode de facturation basé sur une taxe incitative, le syndicat va recenser le nombre de personnes vivants dans votre foyer par l'intermédiaire d'une enquête. Une explication plus détaillée vous sera fournie dans le prochain bulletin du SMIRTOM.

A partir du 15 février jusqu'au 30 avril vous recevrez dans votre boîte aux lettres, un prospectus émanant de la société VIACOL qui vous expliquera comment recenser votre famille afin de mieux connaître sa composition et vous remettre une nouvelle poubelle plus adaptée aux besoins de celle-ci.

Dans ce contexte difficile, respectez les consignes sanitaires, prenez soin de vous et de votre famille, protégez-vous.

Le Maire, Bernard THUILLIER

État civil

Naissances	Mariages	Décès
Aucune	Aucun	Le 30 Janvier : Serge PIQUET Le 19 Février : Rosemonde JONARD

Mairie de Beauval

Rue du général Leclerc
80630 Beauval

☎ 03 22 32 90 10

🖨 03 22 32 93 45

contact@beauval.fr
periscolaire@beauval.fr

www.beauval.fr



Secrétariat ouvert au public

Du lundi au jeudi

De 15h00 à 18h00

Vendredi

De 15h00 à 17h00

Permanences

Du Maire

Le lundi matin et jeudi
matin
Sur rendez-vous

Des adjoints

Sur RDV

Assistante Sociale sur RDV

03 60 03 43 60

Tri sélectif

Le 8 & 22 Mars
2021

ÉVÈNEMENTS A VENIR ...

INFORMATIONS MAIRIE

En raison de la situation sanitaire actuelle aucune manifestation n'est programmée en mars et jusqu'aux nouvelles consignes gouvernementales. Informations et attestations de déplacements sont disponibles sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



FUITES D'EAU

Le service d'eau a constaté une consommation anormale sur le relevé journalier du Château d'Eau de + 20 m³/Jour, ce qui correspond à environ 100€ par jour.

Penser à vérifier régulièrement votre compteur d'eau, toute fuite après compteur est à votre charge et vous sera facturée.

Si vous constatez un phénomène anormal (bruit d'eau, accumulation d'eau...), n'hésitez pas à prévenir la mairie au :

03 22 32 90 10

CIMETIÈRE

La commune de BEAUVAL va procéder au recensement des concessions qui semblent être à l'état d'abandon.

La liste des concessions sera affichée à la porte du cimetière et en Mairie. Si vous êtes concernés par une de ces concessions ou si vous pouvez apporter toute information utile, notamment concernant les descendants ou successeurs des personnes désignées dans la liste, nous vous demandons de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat de la Mairie aux horaires d'ouverture.



INFORMATIONS SUR LA PROCEDURE :

La commune notifie aux descendants ou successeurs du concessionnaire le constat d'abandon de la sépulture ainsi que du jour et de l'heure programmés de la visite. Un premier procès-verbal de constat d'abandon sera affiché pendant un mois à deux reprises et à quinze jours d'intervalle. L'état d'abandon constaté par procès-verbal ne doit pas être interrompu dans les trois ans qui suivent l'expiration de la période des affichages. Si un acte d'entretien est constaté, la concession, de nouveau entretenue, sort de la procédure.

Trois ans après l'affichage du premier procès-verbal de constat, une nouvelle visite est programmée et un nouveau procès-verbal rédigé dans les mêmes conditions doit constater que la concession continue d'être en état d'abandon. Il est notifié aux intéressés s'ils sont connus et affiché aux portes de la Mairie et du Cimetière.

Un mois après la notification, le maire saisit, pour avis, le conseil Municipal afin de se prononcer sur la reprise des concessions et prend ensuite un arrêté qui entérine la reprise et clôt définitivement la procédure.

Ce dernier sera affiché à la porte de la mairie et au cimetière pendant un mois.



DÉFIBRILLATEURS

La commune a fait l'acquisition de défibrillateurs qui sont installés à la mairie, l'église, salle des fêtes Paul Bourdon, salles des sports Pierre Sueur et Eugène Greuet.

Le Pôle socio culturel et sportif se verra attribuer le sien dès la fin des travaux.

ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

La réalisation du projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 25, au sud de la commune de BEAUVAL, dans le sens Nord/Sud implique la conduite d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, appelant l'organisation d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BEAUVAL qui en est la conséquence. Cette enquête publique aura lieu du jeudi 25 mars au mardi 27 avril 2021 inclus, sur le territoire de votre commune.

M. Bernard ISTRIA, commissaire enquêteur, a été désigné pour conduire cette enquête. Il tiendra ses permanences en mairie :

- le jeudi 25 mars de 14 heures à 17 heures
- le samedi 10 avril de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 15 avril de 9 heures à 12 heures.
- le mardi 27 avril de 14 heures à 17 heures



HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Le SAMEDI 20 mars 2021 de 10h00 à 12h00

Ensemble nettoignons la nature

Rejoins la communauté qui se mobilise pour nettoyer notre région
et viens nous aider à préserver la nature et
notre village !

9h30 : RDV à l'ancienne Usine SNED, où un équipement sera
fourni à chaque bénévole (gants, gilets, sacs poubelles...)

COMPTEURS D'EAU

Nous vous informons qu'il sera procédé au remplacement de 71 compteurs d'eau courant mars 2021.

Sont concernés les habitants de la rue du Valençon et les habitants de la résidence Bellevue.



RESUME DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 FEVRIER 2021

Tous présents sauf : Mme CAZIER Delphine représentée par Mme DIEPPE Delphine et M. LEROY Philippe.
Approbation du Compte rendu du 11 décembre 2020 : 17 voix pour et 1 voix contre.

ORDRE DU JOUR

Reconversion de l'ancienne école élémentaire : Autorisation de signature des avenants

Avenant n°2 lot n°02 – Gros œuvre – Entreprise FIEDOR : Objet : réalisation des marches en béton gris foncé en remplacement du gris clair pour un montant total de : 968.00 € HT soit 1 161.60 € TTC.

Avenant n°3 lot n°04 – Couverture – Entreprise FIEDOR : Objet : Plus-value pour mise en œuvre d'un couvre mur (1701.00 € HT), Voligeage du support (432.00 € HT), plus-value pour la réalisation des décalés (320.00 HT). Montant total de : 2 453.00 € HT soit 2 943.60 € TTC.

Avenant n°1 lot n°05 – Menuiseries extérieures – Entreprise Profils Glaces : Objet : fourniture et pose de 6 capotages en tôle pliée aluminium : Montant de l'avenant : 1 260.00 € HT soit 1 512.00 € TTC.

Avenant n°1 lot n°07 – Menuiseries intérieures – Entreprise FIEDOR : Objet : Finition du parquet (2 463.30 € HT), mise en œuvre d'un garde-corps bois (450.00 € HT) suppression du plancher des combles (-2 140.20 € HT) : Montant total de l'avenant : 773.10 € HT soit 927.72 € TTC.

Avenant n°1 lot n°09 – Peinture – sols souples – revêtement plastique concept sol mur –Entreprise Mur et Sol : Finition du parquet salle de danse, montant total de l'avenant : - 3 985.83 € HT soit - 4 783.00 € TTC.

Avenant n°1 lot n°12 – Plomberie sanitaire VMC Chauffage et production d'eau chaude sanitaires
Objet : Raccordement d'une ventilation primaire et modification réseaux chauffage logement droit (+ 281.00 € HT), moins-value entretien chaudière, fourniture et pose de carneau double paroi et tubage inox double paroi (- 5386.00 € HT). Montant total de l'avenant : - 5 105.00 € HT soit - 6 126.00 € TTC.

Avenant n°1 lot n°13 – VRD – BOUFFEL TP : Objet : Moins-value réalisation d'un fonçage et réalisation d'un enduit bicouche sur stationnement (- 18841.30 € HT). Plus-value réalisation d'un revêtement en enrobé (parking) (+ 19 608.90 € HT), fourniture et pose d'un tuyau et réalisation d'un puit d'infiltration (+ 2895.00€ HT) et réalisation de purge (14 660.00€ HT). Montant total de l'avenant : + 18 322.60€ HT soit 21 987.12€TTC.

Avenant n°1 lot n°14 – Serrurerie – Entreprise HEDOUX : Suppression tôles perforées fenêtre. Montant total de l'avenant : - 453.00 € HT soit - 543.60 € TTC. Vote à l'unanimité pour tous les avenants.

Reconversion du site Rosenlew : Contribution de la commune de Beauval à la candidature d'AMSOM dans le cadre de l'appel à projet fond friche du plan de relance

M. le Maire rappelle le projet de reconversion du site Rosenlew qui consiste à la réhabilitation des anciens bureaux et des deux maisons en 13 logements sociaux, la construction de 8 logements neufs avec garage et de logements pour personnes âgées. Une voie de desserte sera créée ainsi qu'une voie verte et un parc de jeux. M. le Maire donne lecture du projet de délibération et propose un accord de principe pour accepter de désigner AMSOM Habitat comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de réaménagement de la friche Rosenlew par le biais d'une convention détaillée. Vote : 17 voix pour et 1 voix contre.

Attribution des subventions aux associations

ACPG-CATM : 490€ + Subvention exceptionnelle de 1000€. Amicale Sapeurs-Pompiers : 1000€. Festi Beauval : 2500€. Foot Club Beauvalois : 1000€. Judo club Beauvalois : 650€. Moving : 650€. Musique de Beauval : 600€ + Subvention exceptionnelle de 400€. Société La Fraternelle : 1500€. Spartiate Beauval Basket-Ball : 200€. Tennis de table Beauvalois : 540€. Usep : 380€. Association des Maires de France : 750€. CAUE: 160€. Croix Rouge: 50€. Prévention routière: 120€. Recherche pour le cancer: 50€. Vote à l'unanimité.

Escalier extérieur de la mairie

Suite à la décision du tribunal du 12 février 2020, la commune doit remplacer l'escalier extérieur actuel.

M. le Maire donne lecture des devis qu'il a reçus pour le remplacement : -Entreprise MDT : 35 570.00 € HT soit 42 684.00 € TTC, Brise vue en tôles galvanisées forme façon persienne : 8 200.00 € HT soit 9 840.00 € HT ou Brise vue en tôles bac acier perforées : 4 550.00 € HT soit 5 460.00 € HT- Entreprise HEDOUX : 45 765.00 € HT soit 54 918.00 € TTC – Le brise vue n'est pas prévu.

Vote : 17 voix pour et 1 voix contre de faire remplacer l'escalier extérieur de la mairie par l'entreprise MDT pour un montant total de 43 770.00 € HT soit 52 524.00 € TTC (escalier + brise vue en tôle galvanisée) sous réserve que les travaux soient autorisés par le service instructeur.

Remplacement de la chaudière du pôle socio culturel sportif et associatif

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la chaudière gaz et donne lecture des 3 devis reçus - E.M.I. : 12 509.60 € HT soit 15 011.52 € TTC, - ECO CHAUFF 80 : 13 645.00 € HT soit 16 376.00 € TTC - SARL TERLON : 13 232.00 € HT soit 15 878.40 € TTC. La commission travaux qui s'est réunie le 14 janvier 2021 propose de faire remplacer la chaudière par l'entreprise EMI. Vote à l'unanimité.

Remise aux normes électriques de la salle Paul Bourdon

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de remise aux normes électriques à la salle Paul Bourdon et donne lecture des 4 devis qu'il a reçu - SAS EEA : 11 633.33 € HT soit 13 960.00 € TTC – ACCART : 8 975.59 € HT soit 10 770.71 € TTC - E.E.H.F. : 13 016.67 € HT soit 15 620.00 € TTC - C-LELEC : 13 486.72 € HT soit 16 184.06 € TTC. La commission travaux qui s'est réunie le 14 janvier 2021 propose de faire réaliser les travaux par l'entreprise ACCART. Vote à l'unanimité.

Création d'un city park

M. le Maire rappelle le projet, sous réserve d'obtention des subventions, et donne lecture des 3 devis reçus : - RENOV'SPORT pour 68 654.00 € HT soit 82 384.80 € TTC - KOMPAN pour 44 862.00 € HT soit 53 834.40 € TTC terrassement non prévu – PROLUDIC pour 32 468.70 € HT soit 38 962.44 € TTC + BOUFFEL : 38 955.70 € HT soit 46 746.84 € TTC. La commission jeunesse qui s'est réunie le 05 février 2021 (et non pas la commission travaux qui s'est réunie le 29 janvier 2021 comme noté sur la brève papier) propose l'entreprise RENOV'SPORT. Vote 17 voix pour 1 contre.

Attribution d'un numéro de voirie rue Aricie Caruel

M. le Maire explique que la maison est en cours de réhabilitation en deux logements et propose : 2 rue Aricie Caruel, porte A pour le logement dont l'entrée donne sur la rue des Ecoles et porte B pour le logement dont l'entrée donne sur la rue Aricie Caruel. Vote à l'unanimité.

Autorisation de signature d'une convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de traverse d'agglomération à Beauval sur la RD 77

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention pour les travaux d'aménagement du haut de la rue de Créqui car ils sont réalisés sur la RD 77. Vote à l'unanimité.

Travaux du Haut de la rue de Créqui : autorisation de lancement de l'appel d'offres aux entreprises

M. le Maire rappelle les travaux d'aménagement du Haut de la rue de Créqui et demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres aux entreprises. Ces travaux d'aménagement ont été présentés aux riverains le 8 janvier 2021 puis en commission de travaux le 14 janvier 2021. Vote 17 voix pour et 1 voix contre.

Travaux de mise en accessibilité des salles Paul Bourdon et Eugène Greuet

M. le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'accessibilité des salles Paul Bourdon et Eugène Greuet et demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres aux entreprises. Vote à l'unanimité.

Renouvellement du marché d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2022

Le contrat d'assurance statutaire arrivant à échéance, il convient de le renouveler. Vote à l'unanimité.

Reprise de concessions au cimetière : Autorisation de principe

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place une procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière de Beauval et demande une autorisation de principe. Vote à l'unanimité.

Autorisation d'exercer le droit de préemption sur l'habitation 18 rue Aricie Caruel

M. le Maire informe l'assemblée que les Ets DANEL ne sont plus intéressés par le bâtiment de l'atelier municipal. Une entreprise de menuiserie est très intéressée.

La maison située 18 rue Aricie Caruel étant à vendre, la commune à l'opportunité de ramener l'atelier municipal au centre du village. Trois parcelles d'une superficie totale de 1860 m² sont concernées. Le prix de vente est de 66 000 € sans les frais. Vote : 13 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre.

Le compte rendu intégral est visible en Mairie et sur le site beauval.fr